

## Recyclage Enseignement Médical - Niveau II - REM2

### Titre(s) visé(s)

Attestation de formation « recyclage enseignement médical - niveau II ».

### Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Par un rappel de connaissances théoriques et pratiques, la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'assurer les premiers secours en équipe-mer, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques, de porter et d'organiser les soins à bord en étroite collaboration avec le médecin du CCMM lors de téléconsultations, de prendre en charge un blessé, un malade ...

### Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

Toute personne désignée pour dispenser ou pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de J.B. inférieure à 500 UMS et ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes. Justifier du suivi de la formation initiale E.M. 2, dont l'attestation arrive à échéance.

### Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

Avoir suivi et participé à la formation.

Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation. La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré qu'il (elle) a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW).

### Durée, modalités, effectifs par session

23h, formation théorique (brefs rappels) et pratique (exercices et situations simulées).

Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...).

Possibilité de stage INTRA.

12 stagiaires (maximum).

### Programme de la formation

Formation composée de 3 U.V. (unités de valeur) :

v U.V.- PSEM (premiers secours en équipe-mer) de 8h.

v U.V.- SE (Soins élémentaires) de 7h.

v U.V.- AMMCT2 (Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 2) de 8h.

### Intervenant(s)(es)

Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1 / PSE 2 (titulaires PS) - (UV PSEM).

Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s, IFSI de Nouvelle-Calédonie (IFPSS NC) (pour les U.V. HPR, U.V. SE et U.V. AMMCT2).